

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le 7 juin 2022 à 19 h, à la salle du conseil. Sont présents à l'ouverture : Mesdames les conseillères Gisèle Thériault, Stéphanie Martin-Gauthier et Messieurs les conseillers Réjean Racine, Philippe Dunn, sous la présidence du maire M. Steven Neil.

La conseillère Mireille Guay ainsi que le conseiller Daniel Meunier sont absents.

Assiste également à la réunion : Monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 mai 2022
3. Approbation des comptes et transferts
4. Rapport des dépenses autorisées
5. Correspondance
6. Administration
 - 6.1. **Poste adjointe administrative – Direction générale et mairie - embauche**
 - 6.2. **Ajout utilisatrice compte Desjardins**
 - 6.3. **Dépôt du projet de règlement numéro 2022-05 (RM 460) modifiant le Règlement 2015-01 concernant la paix, l'ordre et les nuisances (RM 460)**
 - 6.4. **Programmation - Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023**
 - 6.5. **Gestion de projets environnementaux Akvo inc. – Secteur Guay**
7. Urbanisme
 - 7.1. **Dérogation mineure DM 2022-0004**
 - 7.2. **Dérogation mineure DM 2022-0005**
 - 7.3. **Renonciation partielle à une servitude et établissement de servitudes – Rue des Sittelles – Autorisation de signatures**
8. Voirie
 - 8.1. **Autorisation d'installation de panneaux de signalisation de East Farnham**
 - 8.2. **Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière – 2021-2022 – Afficheurs de vitesse – Autorisation de signature**
 - 8.3. **Convention d'aide financière PAVL – Autorisation de signature**
9. Eaux usées et eau potable
10. Environnement
11. Sécurité publique
12. Loisirs et culture
13. Varia
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

2022-131
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour en gardant le varia ouvert. Le sujet du Marché fermier a été ajouté au point varia.

2022-132
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 3 MAI 2022

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance du 3 mai 2022.

2022-133
APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 386 169,19 \$ et d'autoriser la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Fournisseurs	Description	Montant	
Bell Mobilité	Facture mensuelle pour le service de cellulaires	232,58	\$
Bell Canada	Facture mensuelle pour le téléphone du Pavillon Gilles Giroux	73,67	
Fonds de solidarité FTQ	Contribution mensuelle au REER des employés	2 571,96	
Hydro-Québec	Factures mensuelles pour consommation d'électricité	6 544,85	
Revenu Canada	Remise mensuelle des déductions à la source fédérales	3 606,59	
Revenu Québec	Remise mensuelle des déductions à la source provinciales	9 915,76	
S.C.F.P.	Remise mensuelle des cotisations syndicales du mois de mai	129,99	
Vidéotron	Facture mensuelle pour service téléphonique et Internet	337,33	
VISA Desjardins	Factures mensuelles - cartes approvisionnement	824,60	
Banque Nationale du Canada	Contribution mensuelle au REER de l'employé	1 232,80	
Marie-Ève Dupuis	Remboursement programme produits hygiéniques réutilisables	71,38	
Dominique Pilon	Remboursement programme produits hygiéniques réutilisables	54,20	
Petite Caisse	Renflouement de la petite caisse	39,15	
Céline Plouffe	Service ponctuel d'adjointe administrative	630,00	
Guylaine Poudrier	Remboursement de frais pour congrès annuel COMAQ - Gatineau	404,21	
Bérard Tremblay	Rapport d'expertise - dossier MSP zone inondable	517,39	
Buropro Citation inc.	Fourniture de livres pour la bibliothèque et surface de travail pour le poste d'adjointe administrative	517,83	
Les Traitements d'eau Bonne Eau	Fourniture de chlore pour le traitement de l'eau potable	181,54	
Construction DJL inc.	Fourniture d'asphalte en vrac pour colmatage de nids de poule	411,42	
Groupe CT inc.	Relevé de compteur - photocopieur Canon	309,13	
Le Code Ducharme	Fourniture de papeteries pour procès-verbaux	265,02	
Distribution O-Palardy	Service d'approvisionnement d'eau embouteillée et service d'entretien annuel des refroidisseurs	37,50	
Élevabec	Service d'entretien annuel de l'ascenseur de l'Hôtel de Ville	395,00	

Fournisseurs	Description	Montant	
Enviro Connexions (Sani Eco)	Service de traitement des matières recyclables pour les mois d'avril et mai	3 440,07	
Patrick Ewing	3 de 7 vers. Contrat d'entretien des parcs et 2 de 4 entretien du terrain de balle	2 348,78	
G.A.L inc.	Service annuel de balayage de rues	9 344,02	
FQM Assurance	Avenant - nombre d'étage pavillon des loisirs et mode de système de chauffage H-V	43,60	
Girafe conseils T.I.	Serv. mensuel de mai, appel de service pour connexion à distance VPN et système informatique	5 776,35	
Gaumond & Associés S.E.N.C.	Frais de huissier pour signification de suspension de permis	58,87	
Gestim	Contrat de services professionnels pour le poste d'inspection	6 132,42	
Graphico-Tech inc.	Enseigne pour le Marché Fermier	134,52	
La Capitale ass. - Beneva	Assurances collectives pour le mois de juin	1 458,31	
Meunier Électrique & fils inc.	Fourniture d'un moteur pour le système d'injection d'alun	212,96	
Ministre des Finances	Services de la Sûreté du Québec - 1er versement 2022	119 756,00	
MRC Brome-Missisquoi	Dernier versement quote part	75 102,00	
Ministre des Finances	Droits annuels pour les barrages	252,00	
9130-6753 Québec inc. (Métaux Fer F.L.)	Fabrication et livraison d'une balançoire en acier galvanisé avec table et toiture	6 277,64	
Mini-Excavation Bisailon inc.	Travaux d'excavation et préparation pour dalle de béton	2 299,50	
Multi-Surfaces Giguère inc.	Travaux d'entretien du terrain de baseball	4 823,20	
N. Bernard inc.	Essence pour véhicules municipaux et installation des pneus d'été	1 017,09	
Papeterie Atlas	Papeterie et fournitures de bureau et un vestiaire mobile	883,02	
Papeterie Cowansville inc.	Papeterie et fournitures de bureau	128,54	
Pomplex inc.	Service d'entretien au panneau électrique du poste principal	581,20	
Plomberie Goyer inc.	Appel de service pour toilette défectueuse	167,29	
PG Solutions inc.	Service de réinstallation de l'application PG Megagest sur nouveau poste de la trésorerie	97,73	
Raymond Chabot Grant Thornton	Hon. pour services profess. audit externe pour l'exercice financier 2021 et coût net coll. sélective	12 101,12	
Roger Dion & Fils (2006) inc.	Service de nivelage et rechargement ponctuel sur divers chemins	7 349,05	
Sanixel inc.	Fournitures de produits d'entretien et d'hygiène pour l'hôtel de Ville	113,61	
Simo Management inc.	Exploitation des ouvrages d'assainissement et suivi traitement eau potable pour le mois de mai	3 811,46	
Services Matrec - GFL Environmental	Service de collecte des matières résiduelles pour le mois de juin	21 947,84	
SEAO-Constructo	Service électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec	22,64	
Entretien Stenapro inc.	Service d'entretien ménager pour le mois de mai et lavage des vitres de l'H-V et entretien du plancher du pavillon des loisirs	3 081,34	
Somavrac c.c.	Fourniture et épandage d'abat-poussière sur divers chemins	37 697,32	

Fournisseurs	Description	Montant	
Seney Electrique inc.	Fourniture et rempl. d'un relais au panneau électrique de l'étang no 2, lumières et filet baseball	1 363,99	
Thomson Reuters	Mise à jour 62 lois fiscalité municipale et mise à jour 52 Loi aménagement urbanisme	218,40	
Uline Canada Corporation	Fourniture de peinture à marquage pour les lignes de soccer	566,38	
Veolia	Fourniture de sacs d'Alun pour le traitement des eaux usées	2 802,52	
Vitrierie Cowansville inc.	Service d'encadrement pour affiche Brigham - Fais le Move	532,97	
La Voix de l'Est	Renouvellement de l'abonnement annuel	199,99	
Wolters Kluwer Canada Limited	Mise à jour 51, Droit municipal: principes généraux et contentieux et crédit accès à l'information	967,05	
Sous-total des déboursés		362 414,69	\$
	Autres déboursés pour approbation:		
	Salaires employés et traitement des élus pour le mois de mai	23 591,48	
Service aux entreprises Desjardins	Frais fixes mensuels	130,00	
	Frais mensuels pour le terminal Interac Global pour le mois de mai	33,02	
Total des déboursés		386 169,19	\$

**2022-134
RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose un rapport des dépenses autorisées.

**2022-135
CORRESPONDANCE**

Aucun dossier.

**2022-136
ADMINISTRATION
POSTE ADJOINTE ADMINISTRATIVE – DIRECTION GÉNÉRALE ET MAIRIE - EMBAUCHE**

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel de candidatures pour pourvoir le poste d'adjointe administrative – Direction générale et mairie;

ATTENDU QUE la Municipalité a étudié les candidatures reçues et rencontré certaines personnes;

ATTENDU la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier.

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement d'engager Julie Seyer au poste d'adjointe administrative – Direction générale et mairie à compter du 9 mai 2022 aux conditions prévues à la convention collective (échelon 6).

2022-137
ADMINISTRATION
AJOUT UTILISATRICE AU COMPTE DESJARDINS

ATTENDU QUE Manon Caron, adjointe à la comptabilité et au secrétariat a terminé sa période de probation;

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'autoriser Manon Caron en tant qu'utilisatrice additionnelle au compte Desjardins à titre de profil d'employée lui permettant ainsi de consulter les rapports, les images de chèques et d'imprimer les transactions nécessaires pour la mise à jour des données bancaires.

2022-138
ADMINISTRATION
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-05 (RM 460)
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2015-01
CONCERNANT LA PAIX, L'ORDRE ET LES NUISANCES (RM 460)

ATTENDU QU'UN avis de motion a été déposé le 3 mai 2022, minute 2022-117;

ATTENDU QUE le Conseil désire procéder à une modification du Règlement 2015-01 concernant la paix, l'ordre et les nuisances (RM 460) afin notamment d'y intégrer certaines dispositions eu égard à l'interdiction de faire du camping ou de dormir dans certains endroits publics.

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement de déposer le projet de règlement 2022-05 (RM 460) modifiant le Règlement 2015-01 concernant la paix, l'ordre et les nuisances (RM 460).

Le maire mentionne l'objet de ce règlement, sa portée et son coût.

Une copie du projet de règlement peut être demandée en communiquant avec l'Hôtel de Ville. Une copie est affichée sur le site Internet de la Municipalité pour consultation ainsi que dans la salle du conseil.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-05 (RM 460)
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2015-01
CONCERNANT LA PAIX, L'ORDRE ET LES NUISANCES (RM 460)

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1

Le Règlement 2015-01 concernant la paix, l'ordre et les nuisances (RM 460) est modifié par le présent règlement.

ARTICLE 2

Les articles 28.1 et 28.2 sont ajoutés après l'article 28 et se lisent comme suit :

28.1 DÉFENSE DE FAIRE DU CAMPING

Il est défendu de faire du camping sous toutes ses formes dans une *Aire à Caractère Public* ou sur toute *Propriété municipale*, en dehors des terrains spécialement aménagés à cette fin, sauf lors d'un événement autorisé par le *Conseil*, aux conditions qu'il détermine.

28.2 DÉFENSE DE DORMIR À CERTAINS ENDROITS

Il est défendu, dans une *Aire à Caractère Public* ou sur toute *Propriété municipale*, de dormir dans un véhicule, une roulotte, une caravane, une remorque, une semi-remorque, un véhicule récréatif ou autre véhicule semblable sur roues, en dehors des terrains spécialement aménagés à cette fin, sauf lors d'un événement autorisé par le *Conseil*, aux conditions qu'il détermine, et les stationnements privés ouverts au public.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À BRIGHAM, CE 5 JUILLET 2022.

Steven Neil
Maire

Pierre Lefebvre
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2022-139
ADMINISTRATION
PROGRAMMATION – TAXE SUR L'ESSENCE ET DE
LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale* dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023*;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier et appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- **QUE** la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- **QUE** la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

- **QUE** la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- **QUE** la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- **QUE** la Municipalité s'engage à informer le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

2022-140
ADMINISTRATION
ADJUDICATION GESTION DE
PROJETS ENVIRONNEMENTAUX AKVO INC. – SECTEUR GUAY

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre de services professionnels du 18 mai 2022 de la firme Gestion de projets environnementaux Akvo inc. pour la préparation et la gestion d'un appel d'offres pour le projet de travaux d'installation reliés à l'aqueduc dans le secteur Guay pour un montant de 21 000 \$ (plus taxes);
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la Municipalité de Brigham;
- de financer ces dépenses, nettes de ristourne de taxes à même le fonds général.

2022-141
URBANISME
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2022-0004

Nature et effets de la demande DM 2022-0004

Autoriser la présence d'un nouveau garage de 4,72 m de haut, bâti plus que ce qui a été déclaré au permis et dépassant la maison de 88 cm. La réglementation spécifique que la hauteur maximale est de 6 m, mais ne peut dépasser la hauteur de la maison.

Identification du site concerné pour la demande DM 2022-0004

L'emplacement visé est situé sur le lot 3 521 438 du Cadastre du Québec (matricule 5612-40-7410), au 116 avenue des Noyers à Brigham.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

2022-141
URBANISME
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2022-0004

CONSIDÉRANT QUE le projet dérangera le voisinage et que les voisins sont à proximité du projet;

CONSIDÉRANT QUE l'approbation du projet risque de causer un précédent qui rendrait la gestion difficile de ce genre de situation;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire n'a pas justifié le besoin d'avoir un garage qui atteint une telle hauteur;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire n'a pas suivi ce qui a été autorisé au permis, ne s'est pas renseigné sur la possibilité de procéder aux changements et que le propriétaire n'a pas volontairement signalé la situation;

CONSIDÉRANT QUE la hauteur finale du garage dépasse la maison de manière assez importante et n'apparaît plus comme une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande unanimement le refus de la demande qui a pour but d'autoriser la présence d'un nouveau garage de 4,72 m de haut, bâti plus haut que ce qui a été déclaré au permis et dépassant la maison de 88 cm.

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'accepter la recommandation du CCU et de refuser la demande concernant la présence d'un garage de 4,72 m de haut, bâti plus haut que ce qui a été déclaré au permis et dépassant la maison de 88 cm. L'emplacement visé est situé sur le lot 3 521 438 du Cadastre du Québec (matricule 5612-40-7410), au 116 avenue des Noyers à Brigham.

**2022-142
URBANISME
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2022-0005**

Nature et effets de la demande DM 2022-0005

Autoriser la présence d'un garage attenant à la maison empiétant de 19 cm dans la marge latérale du terrain. Une marge latérale de 3 m doit être respectée. À la fin des travaux, le propriétaire a calculé que le mur extérieur du garage est à une distance de 2,81 m de la ligne latérale.

Identification du site concerné pour la demande DM 2022-0005

L'emplacement visé est situé sur le lot 3 520 790 du Cadastre du Québec (matricule 5815-75-2365), au 328 rue Bégin à Brigham.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

**2022-142
URBANISME
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2022-0005**

CONSIDÉRANT QUE le projet ne dérangera pas le voisinage et que les voisins ne sont pas à proximité avec le projet;

CONSIDÉRANT QUE l'empiètement dans la marge latérale est mineure;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a déclaré la situation de son propre gré et de toute apparence bonne foi;

CONSIDÉRANT QUE la forme du bâtiment a été adaptée afin de réduire l'éventualité d'empiètement dans la marge et que seul un coin du bâtiment est situé dans la marge latérale;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande unanimement l'acceptation de la demande qui a pour but d'autoriser la présence d'un garage attenant à la maison, empiétant de 19 cm dans la marge latérale du terrain.

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'accepter la recommandation du CCU concernant l'acceptation de la présence d'un garage attenant à la maison, empiétant de 19 cm dans la marge latérale du terrain. L'emplacement visé est situé sur le lot 3 520 790 du Cadastre du Québec (matricule 5815-75-2365), au 328 rue Bégin à Brigham.

2022-143
URBANISME
RENONCIATION PARTIELLE À UNE SERVITUDE ET ÉTABLISSEMENT DE SERVITUDES – RUE
DES SITTELLES – AUTORISATION DE SIGNATURES

ATTENDU QU'IL y a lieu de renoncer aux droits résultant de l'acte publié sous le numéro 172967 pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 5265597 en contrepartie de l'établissement d'une nouvelle servitude d'utilité publique sur ledit immeuble selon le projet transmis le 2 juin 2022, avec description technique, préparé par Me Sylvie Desaliers, notaire.

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- le préambule fait partie intégrante des présentes;
- d'autoriser le maire, M. Steven Neil et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Pierre Lefebvre à signer, pour et au nom de la Municipalité, un acte de servitude sur la base du projet préparé par Me Sylvie Desaliers intitulé « renonciation partielle à une servitude et établissement de servitudes » avec description technique sur l'immeuble connu et désigné comme le lot 5265597 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome.

2022-144
VOIRIE
AUTORISATION D'INSTALLATION DE PANNEAUX
DE SIGNALISATION DE EAST FARNHAM

ATTENDU QUE la Municipalité d'East Farnham demande l'autorisation d'installer des panneaux de signalisation indiquant le changement de vitesse autorisée dans l'assiette des chemins de la Municipalité de Brigham près de son territoire.

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement que la Municipalité de Brigham autorise la Municipalité d'East Farnham à installer sur notre territoire des panneaux de signalisation mentionnant le changement de vitesse autorisée selon les règles établies par le Ministère des Transports du Québec.

2022-145
VOIRIE
PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE –
2021-2022 – AFFICHEURS DE VITESSE – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU l'attribution, par le Ministère des Transports du Québec, d'une aide financière maximale de 11 199 \$ pour réaliser le projet « La vitesse routière à Brigham, on s'en occupe par l'ajout d'afficheurs de vitesse » numéro PAFFSR_20220128-84.

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- le préambule fait partie des présentes;
- d'autoriser le maire, M. Steven Neil et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Pierre Lefebvre à signer la convention d'aide financière entre le Ministère des Transports du Québec et la Municipalité de Brigham.

2022-146
VOIRIE
CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE PAVL – AUTORISATION
DE SIGNATURE

ATTENDU l'attribution, par le Ministère des Transports du Québec, d'une aide financière maximale de 259 948 \$ pour réaliser l'entretien de l'ensemble des routes locales de niveau 1 et 2 de dossier : LRF33996/n° de fournisseur : 67732.

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- le préambule fait partie des présentes;
- d'autoriser le maire, M. Steven Neil et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Pierre Lefebvre à signer la convention d'aide financière entre le Ministère des Transports du Québec et la Municipalité de Brigham.

2022-147
EAUX USÉES ET EAU POTABLE

Aucun dossier.

2022-148
ENVIRONNEMENT

Aucun dossier.

2022-149
SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier.

2022-150
LOISIRS ET CULTURE

Aucun dossier.

**2022-151
VARIA
MARCHÉ FERMIER**

Le premier Marché fermier se tiendra le 19 juin 2022. Une affiche a été installée au coin des avenues des Cèdres et des Érables.

**2022-152
PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres. Il n'y a pas de question pour le conseil via le site Internet.

L'ordre du jour est mis à la disposition du public par le biais du site Internet de la municipalité et à la salle du conseil.

**2022-153
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 20 h 01.

Steven Neil
Maire

Pierre Lefebvre
Directeur général et secrétaire-trésorier